

SOMMAIRE

L'atteinte de la permanence	02
Regroupement Cégep	03
Commission des études 101	04
Lettre de la coalition	05
Le brunch	06



SPECA-HEBDO
Volume 32
Numéro 03
Jeudi 22 septembre 2011
www.speca.ca.edu

**Assemblée
extraordinaire le
jeudi 6 octobre**

Vers un renouvellement de nos pratiques syndicales

Le 6 octobre prochain, 14 h 15, se tiendra la première assemblée syndicale de l'année. Il s'agit d'une assemblée extraordinaire consacrée aux suites à donner au minicongrès de mai dernier.

Sur le site

du SPECA

www.speca.ca.edu

Quelques liens pertinents pour vous préparer à l'assemblée :

- Les Statuts et règlements du SPECA
<http://speca.ca.edu/statuts-et-reglements-du-speca>
- Le bilan de la tournée des départements effectuée l'an dernier
- Le cahier du participant du minicongrès du 31 mai
- Le rapport du comité de synthèse du minicongrès
<http://speca.ca.edu/vers-le-mini-congres>

Depuis quelques années, plusieurs idées circulent entre nous : elles visent toutes à nous doter d'un SPECA correspondant davantage aux besoins de ses membres. Les remarques se font particulièrement nombreuses et passionnées lorsqu'il est question de la vie démocratique de notre syndicat, de la nécessité d'une plus grande transparence et d'un meilleur partage de l'information et de l'expertise et, enfin, de l'importance d'intégrer les nouveaux enseignants et de préparer la relève. C'est l'an dernier que ces préoccupations ont culminé dans les nombreux départements visités par le Comité École et société ainsi que lors du minicongrès du 31 mai.

Au moment de mettre sous presse, le Comité École et société ne s'est pas encore réuni pour peaufiner les propositions inspirées du document synthèse du minicongrès et qui seront soumises à l'assemblée. Celles-ci vous parviendront une semaine avant la tenue de l'assemblée. On peut toutefois déjà s'attendre à ce que la relance du Comité de délégués syndicaux (comité qui figure déjà dans nos Statuts et règlements) soit l'objet de discussions importantes.

L'exécutif croit que la remise sur pied d'un tel comité permettrait de répondre à plusieurs lacunes identifiées par les membres :

- Il permettrait de faciliter la communication entre l'exécutif et les départements ;
- Il fournirait un espace d'échanges entre les départements eux-mêmes ;
- Il serait l'occasion pour de nombreux enseignants de prendre une plus grande part à notre vie syndicale.

L'assemblée est et demeure l'instance souveraine de notre syndicat. C'est le lieu où nous pouvons nous donner les règlements, les mécanismes et les mandats qui répondent à nos attentes collectives. La vitalité de notre syndicat repose sur des membres qui sont au fait des enjeux locaux et nationaux et qui sont prêts à participer activement à la vie syndicale afin de faire valoir leurs intérêts. Nous vous attendons donc nombreux et alertes, le jeudi 6 octobre prochain.

Philippe de Grosbois,
Secrétaire du SPECA

Deux mots sur la convention

L'atteinte de la permanence : le Graal du non permanent !

Ah ! Je m'en souviens comme si c'était hier ! Les délices de travailler dans trois collèges en même temps pour essayer de me patenter un semblant de temps plein ! Les palpitations, lorsque mes collègues se rencontraient pour se diviser la tâche et que je ne savais pas s'il resterait des miettes de cours pour moi ! L'ivresse de l'envoi printanier de CV dans le réseau ! Nostalgie !

En fait, soyons honnêtes, pas de nostalgie du tout. Le jour où j'ai reçu la fameuse lettre confirmant ma permanence, j'ai perdu tout mon flegme et j'ai gambadé de joie, sous les yeux horrifiés d'étudiants qui ne méritaient pas un tel spectacle.

Dans les premières années de mon engagement au collégial, les conditions d'atteinte de la permanence me semblaient fort nébuleuses. Je n'osais poser des questions trop précises à mes collègues, de peur de donner l'impression de donner dans le « tasse-toi monocle ». C'est donc en pensant aux besoins de la Josée d'antan empêtrée dans sa convention collective que j'écris ce petit précis de l'atteinte du Graal de l'enseignant non permanent (communément appelé le « précaire », bien que ce statut n'en soit pas un dans notre convention) : la permanence !

Ouverture de poste

Malheureusement, la simple accumulation d'années d'ancienneté ne permet pas, en soi, d'atteindre la permanence. Il y a déjà eu dans le collège des enseignants qui avaient plus de 20 ans d'ancienneté au moment d'accéder à la permanence... La première condition pour l'atteinte de la permanence est l'ouverture d'un poste dans sa discipline, dans son collège. Quand ouvre-t-on un poste ? Lorsque l'allocation de la discipline, correspondant au total de l'allocation affectée à l'enseignement régulier et à la coordination de département, le permet. Chaque ETC (équivalent temps complet) entier ainsi généré donne droit à un poste dans la discipline. Il n'y a pas de poste à temps partiel. L'ouverture (ou non) d'un poste ne dépend pas d'une décision locale. Dès que les ETC le permettent, le collège doit ouvrir le poste. S'il ne le fait pas, on le met à l'amende !

Notez que les ETC qui sont attribués à une discipline pour les projets de développement de programme, pour l'aide à la réussite, pour les projets du fonds de développement, pour le recrutement, pour les libérations syndicales, pour les libérations de la CE ou pour les autres sources d'allocations qui ne relèvent pas de l'enseignement régulier ou de la coordination de département n'entrent pas dans le calcul des ETC permettant l'ouverture de postes dans une discipline.

Généralement, un poste est ouvert lors du départ d'un enseignant, souvent pour la retraite, parfois par démission. Occasionnellement, une augmentation des ETC d'une discipline peut aussi entraîner l'ouverture d'un poste. L'ouverture d'un nouveau programme (par exemple : SPU, il y a quelques années) ou l'augmentation du nombre de groupes admis dans un programme peuvent augmenter les ETC d'une discipline et entraîner l'ouverture d'un poste. Notez que les congés (perfectionnement, différés ou anticipés, invalidité longue durée, maladie, maternité, etc.) ne permettent pas l'ouverture de postes, dans la mesure où les enseignants en congé conservent leur poste.

Le bureau de placement

L'ouverture d'un poste n'entraîne pas nécessairement l'octroi de la permanence au non permanent le plus ancien de la discipline. L'ouverture de poste est d'abord signifiée au Bureau de placement, un organisme patronal national qui effectue, entre autres, les opérations de remplacement des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité (MED), dans le réseau des cégeps (*Guide des droits des enseignantes et des enseignants mis en disponibilité, 2008*). Si aucun enseignant mis en disponibilité ayant priorité sur le poste ne pose sa candidature dans les délais prescrits, le poste est offert aux enseignants non permanents de la discipline en question au collège.

Être sur poste ou être permanent ?

Il est plutôt rare, depuis quelques années, qu'un poste offert au Collège Ahuntsic soit comblé par un MED. Le poste revient le plus souvent à l'enseignant non permanent ayant le plus d'ancienneté. Mais se voir octroyer un poste

ne signifie pas nécessairement obtenir sa permanence, et c'est ici que ma démonstration se corse. En effet, pour obtenir une permanence dès la signature d'un premier contrat sur poste, il faut satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- Avoir à son actif 5 ans d'ancienneté (5-2.07)
- Avoir à son actif 3 contrats consécutifs à temps complet, dont au moins deux à l'enseignement régulier (5-2.06)

Si l'enseignant qui obtient le poste ne satisfait à aucune des deux conditions, il n'obtiendra pas sa permanence, mais sera assuré d'une année à temps complet. C'est déjà quelque chose.

Si l'allocation le permet, le poste qui n'a pas donné lieu à une permanence sera de nouveau ouvert l'année suivante et de nouveau listé au Bureau de placement. Si aucun MED ayant priorité sur le poste ne le réclame, le poste sera encore offert aux enseignants non permanents de la discipline. Si à ce moment l'enseignant non permanent le plus ancien satisfait à une des conditions présentées plus haut, à la bonne heure, il est permanent ! Il obtiendra aussi sa permanence si, après un an sur poste, il a maintenant cumulé trois ans d'ancienneté (consécutives ou non, clause 5-2.07).

Sinon, la permanence peut aussi être obtenue dans les circonstances suivantes : (clause 5-2.02 a)

- Si, après deux années consécutives sur poste, l'enseignant obtient un troisième contrat sur poste
- Si, après deux ans sur poste et une année sans poste, l'enseignant obtient un troisième contrat sur poste.

N'hésitez pas à passer nous voir au local du SPECA pour toute question relative à l'obtention de la permanence ou à l'interprétation de l'un ou l'autre des articles de notre convention. Je vous conseille aussi de consulter le *Guide des droits des non permanents* * et un *tableau* ** récapitulatif des conditions d'obtention de la permanence préparés par la FNEEQ et disponibles sur le site du SPECA.

Josée Déziel,
trésorière et webmestre du SPECA

* <http://speca.ca.edu/droits-des-non-permanents>

** <http://speca.ca.edu/tableau-concernant-l-obtention-de-la-permanence>

Retour sur le Regroupement Cégep des 8 et 9 septembre derniers

Le Regroupement Cégep est une instance de la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN). Il est

composé – nous dit le site web de la Fédération – « de 46 syndicats qui négocient une seule et même convention collective, dans le cadre des négociations du secteur public », et se réunit environ six fois l'an.

Les 8 et 9 septembre derniers avait lieu le premier Regroupement Cégep de l'année scolaire. Le SPECA dispose de trois votes, mais cinq membres de l'exécutif étaient présents. Ce fut une bonne occasion pour votre nouvel exécutif de rencontrer plusieurs de nos homologues et de nous familiariser avec les questions et débats qui occupent cette instance, puisque la pièce de résistance de cette rencontre consistait en un bilan de la dernière négociation. Nous avons ainsi pu parfaire notre compréhension des événements qui ont ponctué la dernière négociation et ainsi être plus au fait des divergences de points de vue que l'on retrouve au sein du Regroupement à ce sujet.

Un autre dossier majeur abordé durant ces deux jours fut celui du Plan d'optimisation des programmes d'études publié par la Direction générale de la formation professionnelle et technique du Ministère de l'Éducation et visant à « examiner la pertinence de dégager des programmes plus génériques, favorisant une plus grande polyvalence des titulaires du diplôme et une marge de manœuvre accrue pour les établissements d'enseignement ». Il a été question de ce Plan à la Commission des Études du Collège au printemps dernier et le sujet sera vraisemblablement à nouveau abordé ultérieurement puisque quelques programmes du Collège sont concernés par ce Plan. Les représentants de la FNEEQ nous ont fait part de leurs craintes à l'égard de la dévalorisation des diplômes, d'une augmentation de la place du privé dans la formation et du peu de place occupée par la formation continue. Il s'agit donc d'un dossier à surveiller ; nous nous assurerons que des consultations formelles avec les programmes d'études concernés ainsi qu'avec la Commission des Études seront mises en place. Nous avons d'ailleurs déjà abordé la question avec la direction, qui partage les mêmes intérêts que nous à ce sujet.

Notons enfin que, lors de ce Regroupement, il a également été question des étudiantes et des étudiants avec des besoins particuliers. Nos représentants nationaux tâcheront d'analyser l'impact que les accommodements proposés aux enseignants pourraient avoir sur leur tâche.

À suivre!



Commission des Études 101

La Commission des Études est une instance qui se trouve au cœur des relations entre les différents acteurs du Collège. Elle traite de tous les enjeux pédagogiques qui se manifestent au Collège : la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), l'actualisation des programmes, la réussite, le calendrier scolaire, la diplomation, etc. Elle fait des recommandations au Conseil d'administration sur toute question concernant les programmes d'études. Dans plusieurs collèges, on l'appelle Commission pédagogique ; c'est d'ailleurs le terme employé dans notre convention collective.

La composition de la Commission des Études est établie par le Règlement relatif à la Commission des Études, soit – pour celles et ceux ayant assisté à quelques assemblées générales du SPECA – le fameux R-17.

La Commission des Études est officiellement composée de 19 membres :

- le directeur des Études, qui préside les rencontres ;
- quatre membres nommés par le Conseil d'administration (en ce moment, il s'agit des trois directrices adjointes et du directeur du service des programmes) ;
- deux représentants étudiants (un du secteur préuniversitaire et un du secteur technique) ;
- deux professionnels élus par leurs pairs ;
- dix enseignantes et enseignants (ce qui nous donne la majorité).

Ces dix professeurs sont élus lors de l'assemblée générale du SPECA de fin d'année. De manière à assurer une diversité de points de vue, huit professeurs proviennent de familles de programmes différentes et sont élus pour un mandat de trois ans. Les deux derniers enseignants ne représentent pas spécifiquement leur famille de programmes, mais les professeurs dans leur ensemble (les «toutes provenances», pour les intimes).

Voici les enseignants qui siègent à la Commission des Études en 2011-2012 :

- Éric Athlan, Département de biologie (Famille des techniques physiques)
- Alain Bernier, Département de génie civil (Famille des techniques physiques)
- Jean-François Dorval, Département d'infographie (Toutes provenances)
- Philippe Hébert, Département de graphisme (Famille des communications graphiques)
- Jean Karam, Département des sciences sociales (Famille des sciences humaines et administratives)
- Chantale Messier, Département de radio-oncologie (Famille des techniques de la santé)
- Lucie Paradis, Département des techniques auxiliaires de la justice (Famille des techniques humaines et administratives)
- Raynald Pepin, Département de physique (Famille des sciences de la nature)
- Denise Poirier, Département de philosophie (Famille des arts et lettres)
- David Schwinghamer, Département d'anglais (Toutes provenances)

La Commission des Études comprend aussi des comités qui travaillent sur des questions spécifiques. Voici nos représentants enseignants sur ces comités :

Comité de l'ordre du jour Denise Poirier

Comité de la réussite :

Philippe Hébert _____
Chantal Messier _____
Raynald Pepin _____
Substitut : Jean-François Dorval _____

Comité des applications pédagogiques des technologies de l'information et des communications ou CAPTIC :

Éric Athlan _____
Jean-François Dorval _____
Raynald Pepin _____

Comité de la Politique de gestion des programmes ou PGP :

Alain Bernier _____
Jean Karam _____
Lucie Paradis _____

Comité sur l'internationalisation de la formation :

Alain Bernier _____
Jean Karam _____
Lucie Paradis _____

Comité d'organisation des journées pédagogiques :

Jean-François Dorval _____
Philippe Hébert _____
Chantal Messier _____

Comité sur les étudiants ayant des besoins particuliers :

Jean Karam _____
Raynald Pepin _____
David Schwinghamer _____

Comité de la politique du plan de cours détaillé (PO- 16) :

Éric Athlan _____
Alain Bernier _____
Lucie Paradis _____

Comité de suivi de l'implantation de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages ou PIEA :

Éric Athlan _____
Denise Poirier _____
David Schwinghamer _____
Substitut : Lucie Paradis _____

Lettre de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics aux parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec

La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics regroupe plusieurs dizaines d'organisations communautaires, étudiantes, syndicales, féministes, populaires et écologistes. Elle a été lancée en janvier 2010 pour contrer les hausses de tarifs et les plans d'austérité budgétaire du gouvernement Charest. Le SPECA est membre de la Coalition par le biais de la FNEEQ et du Conseil Central du Montréal-Métropolitain de la CSN. Pour plus d'informations, voir : <http://www.nonauxhausses.org>

Jeudi 1^{er} septembre 2011

Aux députéEs de l'Assemblée nationale du Québec

Mesdames, messieurs les parlementaires,

Le 17 mars dernier, monsieur Raymond Bachand, ministre des Finances, déposait son deuxième budget. Un budget qui maintient le cap vers l'appauvrissement systématique des sans-emploi, des travailleurEs pauvres et de la classe moyenne. Un appauvrissement planifié qui passe par des hausses de tarifs et de taxes et par un nouvel impôt régressif déguisé, la très mal nommée contribution santé.

Depuis maintenant plus de deux ans, la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics dénonce ce détournement de la solidarité sociale et fiscale au profit des riches et des grandes entreprises et propose des alternatives progressistes pour relever les finances publiques. À quelques jours de la prochaine session parlementaire, les quelques 125 groupes membres de la Coalition vous interpellent, vous les 125 députéEs de l'Assemblée nationale, pour que vous remettiez en question plusieurs des décisions budgétaires des deux dernières années. Voici trois pas qui pourraient être facilement faits dès le budget 2012-2013.

Premier pas : abolir la contribution santé

Pièce centrale du premier budget Bachand, la contribution santé, de 200\$ à terme en 2012, remet profondément en question la progressivité de l'impôt québécois; progressivité qui a été passablement malmenée au cours des vingt dernières années. Il s'agit en fait d'une attaque directe à un consensus social cher aux QuébécoisEs, celui voulant que chaque contribuable et entreprise doit payer sa juste part d'impôt afin que chaque citoyenNE ait accès équitablement à tous les services et programmes publics dont il ou elle a besoin.

S'il manque de l'argent pour financer les soins de santé, ou tout autre programme ou service public, c'est par un impôt progressif qu'il faut régler le problème et non en pigeant aveuglement dans les poches de tout le monde le même montant, sans tenir compte des revenus des personnes, qui eux ne sont pas égaux. Nous le répétons, l'impôt progressif demeure le meilleur instrument dont nous disposons pour répartir équitablement la richesse et réduire les inégalités dues au marché capitaliste.

Deuxième pas : annuler la hausse prévue des frais de scolarité

Mesure phare du deuxième budget Bachand, la hausse de 325\$ par année des frais de scolarité universitaire, pendant cinq ans, augmentera, à terme, la facture des étudiantEs, ou de leurs parents, de 1625\$ par année. Le coût d'un baccalauréat sur trois ans passera de 6 504\$ à 11 37\$, soit une augmentation de près de 75% des frais de scolarité, à laquelle s'ajoutent les frais afférents¹, l'achat de livres, de matériel informatique (rendu indispensable) et d'autres fournitures scolaires.

Ces hausses auront l'effet de décourager les enfants des familles en situation de pauvreté de poursuivre leurs études (même s'ils ont accès aux prêts et bourses), d'appauvrir encore plus la classe moyenne et d'augmenter l'endettement étudiant. Cela risque aussi de pousser des milliers d'étudiantEs à travailler davantage d'heures par semaine pour joindre les deux bouts, ce qui nuira à leur chance de réussir leur formation.

Il faut aussi tenir compte du fait que ces hausses s'additionnent à la charge déjà trop importante que les familles à revenus modestes et moyens doivent déjà assumer face à la prolifération des tarifications en tout genre aux niveaux primaire et secondaire (matériel scolaire, transport, service de garde, sorties, etc.). Il s'agit d'un obstacle supplémentaire au respect du principe que l'éducation est un droit pour tous et toutes, peu importe son origine sociale.

Troisième pas : annuler les hausses de tarifs prévues pour Hydro-Québec

Le ministre des Finances a par ailleurs annoncé une forte hausse du prix du bloc patrimonial d'Hydro-Québec sur cinq ans à partir de 2014-2015, soit une hausse de 1 ¢ le kilowatt-heure (kWh). Le bloc patrimonial, qui est de 2.79 ¢ par kWh actuellement, augmentera donc à 3.79 ¢ en 2018-2019 (hausse de 36%), pour être ensuite indexé annuellement selon l'Indice des prix à la consommation.

Certes, le ministre a promis une mesure d'atténuation pour les ménages à faible revenu. Néanmoins, cela représente tout de même une forte hausse des tarifs d'électricité (3.7% par année en moyenne). Et cela, c'est sans compter les hausses de plus en plus fréquentes des tarifs réguliers d'Hydro-Québec. La facture d'électricité des QuébécoisEs augmentera donc de plusieurs dizaines, sinon de plusieurs centaines de dollars par année. Et cette augmentation, comme pour la santé et l'éducation, heurtera de front la qualité de vie des travailleuEs pauvres et de la classe moyenne.

Pourtant, rappelons-nous que la création d'Hydro-Québec visait à soutenir le développement et l'épanouissement du Québec et non pas à faire de l'argent sur le dos de sa population. Ce n'est pas le genre de projet de société que la forte majorité des QuébécoisEs préconise.

Il y a péril en la demeure !

En définitive, mesdames et messieurs les parlementaires, nous faisons appel à votre raison, à votre attachement aux valeurs québécoises et à votre respect des droits fondamentaux pour rejeter les idées fallacieuses du ministre des Finances, M. Raymond Bachand. Ses idées, ses budgets et son gouvernement s'attaquent au fondement même de nos services publics déjà ébranlés par des années de politiques néolibérales. Hausser les taxes et les tarifs de même que créer un nouvel impôt régressif ne sont pas les seules voies pour rétablir l'équilibre budgétaire et financer les services publics.

Au contraire, il existe une myriade d'alternatives fiscales. De son côté, la Coalition soumet dix-sept propositions à la réflexion, dont notamment l'instauration d'un quatrième palier d'impôt pour les revenus les plus élevés, l'abolition du crédit d'impôt sur les gains en capital, l'augmentation des redevances minières, la lutte contre la corruption dans l'attribution des contrats gouvernementaux, l'adoption de mesures de contrôle plus sévères du coût des médicaments, etc.

Mesdames et messieurs les parlementaires, il n'y a pas de fatalité. Rien n'oblige l'Assemblée nationale à soutenir la « révolution culturelle » du ministre Bachand. Ce n'est pas un problème de communication. La révolution culturelle que le ministre des Finances souhaite n'arrivera pas, car les QuébécoisEs n'en veulent pas. Mais la résistance citoyenne, elle, est souhaitée et va donc s'accroître tout au long de l'année !

Nous vous demandons donc, par la présente, de favoriser des propositions porteuses de justice sociale et d'intervenir publiquement, dès la rentrée parlementaire, pour faire part de votre opposition aux politiques budgétaires du gouvernement et à soutenir les alternatives fiscales de la Coalition, ainsi que les trois revendications avancées dans cette lettre.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et nous vous prions d'accepter nos solidaires salutations.

Le brunch de la rentrée : un franc succès grâce à votre présence !

Vous avez été nombreux à venir déjeuner avec nous lors du traditionnel brunch de la rentrée du SPECA du 31 août dernier. Encore une fois, ce fut une occasion de nous retrouver ou de rencontrer les nouveaux dans une ambiance conviviale. Nous souhaitons remercier notre secrétaire, Suzie, pour son aide indispensable dans l'organisation de l'événement. Nous avons également une pensée toute spéciale pour les enseignants du Département de techniques de l'impression qui ont déménagé et entreposé le mobilier du local durant la matinée. Un gros merci à tous ! En espérant vous revoir en aussi grand nombre, en novembre, au souper d'huitres.